



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/11B

Paris, 22 mai 2008

Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 - 10 juillet 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**11B : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations
du rapport périodique pour les Etats arabes**

RÉSUMÉ

Ce document résume les actions de suivi du rapport périodique pour les Etats arabes, notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27e session (UNESCO, 2003) et réitéré lors de la réunion de consultation régionale de décembre 2005.

Projet de décision : 32 COM 11B, voir point V

I. Antécédents

1. La région arabe a été la première à entreprendre, en 2000, l'exercice de rapport périodique approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 24e session (Cairns, 2000). L'analyse du rapport périodique a contribué à l'élaboration d'un Programme régional, approuvé par le Comité lors de sa 27e session (UNESCO, 2003) (Document *WHC-03/27.COM/INF.20B et Cahiers du patrimoine mondial n°11*).

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme régional

2. Le calendrier de mise en œuvre du Programme régional (2004-2009) prévoyait l'organisation d'une réunion consultative entre les Etats parties arabes et le Centre du patrimoine mondial, afin que son contenu puisse être présenté et discuté en vue de son application. L'Autorité du Tourisme d'Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis) a généreusement contribué à l'organisation de cette réunion qui s'est déroulée à Abou Dhabi du 4 au 8 décembre 2005.
3. Un certain nombre de priorités ont fait l'objet de discussions, notamment l'accroissement du nombre de sites naturels proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le renforcement des capacités en gestion de l'information et le développement de réseaux pour les échanges d'expériences et de compétences entre les gestionnaires de sites arabes du patrimoine mondial. Parmi les recommandations et décisions approuvées, l'adoption des "Plans d'action régionaux concernant le patrimoine mondial culturel et naturel dans la région arabe" a permis de définir un cadre de travail généré et entériné par les Etats parties. Les participants ont en outre décidé que ces plans serviraient de base pour la préparation, avant la mi-2006, de "Plans d'action nationaux" pour le patrimoine culturel et naturel, qui seraient élaborés par des comités nationaux/points focaux à établir. A ce jour, seul le Royaume du Bahreïn a défini un plan d'action national. La Jordanie (ainsi que les Territoires palestiniens) ont créé des comités nationaux du patrimoine mondial tandis que le Bahreïn est aussi en passe d'établir le sien.
4. Entre 2006, date du dernier rapport présenté à la 30e session du Comité du patrimoine mondial, et aujourd'hui, un certain nombre d'actions ont été menées par le Centre du patrimoine mondial et ses partenaires nationaux et internationaux, notamment l'ICCROM, l'ALECSO et les bureaux de l'UNESCO dans la région pour tâcher de répondre à ces besoins. Les plus significatives sont les suivantes :

A. Crédibilité et représentativité de la Liste

5. Trois Etats parties ont présenté leur première Liste indicative entre 2006 et 2008: l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et le Qatar. Le Bahreïn, la Jordanie et la Syrie ont révisé leur liste indicative, incluant ainsi quatre nouveaux sites naturels potentiels, un paysage culturel et un bien en série. La Libye et la Tunisie, qui n'ont pas de Liste indicative, ont indiqué leur intention de la préparer. Dans le même esprit, un atelier de formation à la préparation d'une Liste indicative a été organisé par le Centre du patrimoine mondial à Mascate, Oman, en décembre 2006.

6. Une réunion du Comité de coordination du projet "Itinéraires culturels transsahariens" pour préparer des propositions d'inscription transfrontalières en Afrique du Nord, a eu lieu à Nouakchott (Mauritanie, 8-22 septembre 2006) avec des représentants de l'Algérie, du Mali, de Mauritanie, du Maroc et du Niger. Néanmoins, il ne semble pas que les Etats parties concernés aient poursuivi ce processus.
7. Depuis 2006, plusieurs dossiers de proposition d'inscription ont été soumis ou sont en cours de préparation en Arabie saoudite, en Egypte, en Iraq, en Jordanie, au Soudan, en Syrie et au Yémen. La Cité archéologique de Samarra, en Iraq, a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la 31e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007). Deux biens seront examinés par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session, un site naturel – l'île de Socotra au Yémen – et un site culturel – Mada'in Saleh en Arabie saoudite. En revanche, aucune proposition d'inscription de la région n'a été soumise au 1er février 2008.
8. Par ailleurs, à sa 31e session (Christchurch, 2007), le Comité du patrimoine mondial a dû se résoudre à prendre la décision, pour la première fois et avec regret, de retirer un bien de la Liste du patrimoine mondial, le Sanctuaire de l'Oryx arabe à Oman, à la demande de l'Etat partie. En effet, la réduction sensible de la taille du sanctuaire, la poursuite d'activités de prospection pétrolière et la diminution de la population d'oryx à l'état sauvage ont entraîné la perte de la valeur universelle exceptionnelle du bien et son intégrité.

B. Conservation et gestion

9. Lors de la 30e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006), deux biens de la région arabe ont été retirés de la Liste du patrimoine en péril, le Parc de l'Ichkeul en Tunisie, et le site archéologique de Tipasa en Algérie, démontrant ainsi l'amélioration de leur état de conservation et de la préservation de leur valeur universelle exceptionnelle.
10. Des efforts particuliers ont été accomplis durant la période écoulée dans le domaine de la gestion des sites, et se poursuivent avec l'assistance du Centre du patrimoine mondial, notamment par le biais de requêtes d'assistance internationale soumises par certains Etats parties. Signalons notamment le Ksar Ait Ben Haddou au Maroc et le site de Gebel Barkal au Soudan. Le Sultanat d'Oman a progressé dans l'élaboration du plan de gestion du Fort de Bahla, ainsi que l'Algérie pour les biens de Tipasa et de la Casbah d'Alger et le Liban pour la Vallée de la Qadisha, tandis que les autorités égyptiennes ont préparé ceux de Memphis (composante du bien des zones des pyramides de Gizeh à Dahshur) et de Medinet Habou (composante du bien de Thèbes antique et sa nécropole). Ce travail est également mené dans le cadre de la préparation des dossiers d'inscription de Méroé au Soudan, de Gebel Qatrani en Egypte et des Villages antiques du massif calcaire de la Syrie du nord. De même, les autorités libyennes ont décidé d'entreprendre la préparation du plan de gestion de Cyrène et de Ghadamès. Dans cette dernière, un programme de conservation, de formation et de mise en valeur, encouragé par le Centre du patrimoine mondial, a été mis en place, notamment avec le Centre international de la construction en terre, CRATerre.
11. A la suite de la marée noire ayant affecté la côte libanaise lors du conflit de l'été 2006, le site du patrimoine mondial de Byblos a été endommagé. Grâce à une contribution du gouvernement japonais, des activités de restauration de la tour nord du port et de nettoyage des structures touchées ont pu être entreprises.
12. Des activités spécifiques visant la protection et la préservation du patrimoine naturel et culturel palestinien, initiées par les décisions du Comité du patrimoine mondial en 2002

et réalisées principalement par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, se poursuivent et font l'objet d'un rapport dans le Document *WHC-08/32.COM/12*.

13. Le Centre du patrimoine mondial poursuit son travail relatif au Plan d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la vieille ville de Jérusalem. Ces activités sont présentées dans le document *WHC-08/32.COM/7A*.
14. Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif entamé en 2006 pour la région des Etats arabes, les périmètres de 24 biens sont désormais définis tandis que les informations concernant 39 biens sont encore incomplètes.
15. Bien que ce ne soit pas uniquement lié à la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq, a organisé la Troisième session plénière du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 12 au 14 novembre 2007.

C. Développement des capacités

16. Entre septembre 2006 et janvier 2007, dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne pour le développement du tourisme culturel en Syrie, le Centre du patrimoine mondial a organisé sept sessions de formation pour le personnel des ministères syriens de la culture et du tourisme. A l'issue de ce projet, un atelier réunissant tous les partenaires s'est tenu dans le site du patrimoine mondial de Palmyre, et des « Orientations pour la gestion des sites du patrimoine culturel en Syrie » ont été remises à l'Etat partie.
17. A la demande des autorités omanaises, un atelier de formation sur la préparation de la Liste indicative s'est tenu à Mascate du 2 au 8 décembre 2006, en vue de la révision de la Liste indicative du Sultanat d'Oman.
18. En octobre 2007, un atelier de formation s'est tenu en Syrie portant sur l'utilisation des systèmes de gestion informatique par la Direction des antiquités et des musées dans la gestion des sites du patrimoine mondial.
19. L'élaboration des plans de gestion des sites de Gebel Barkal au Soudan et du Ksar Ait Ben Haddou au Maroc a été l'occasion de former les responsables des biens, tant sur le plan national que local.
20. Enfin, à la suite d'une requête d'assistance internationale, le Ministère de l'environnement en Iraq a organisé, avec le soutien du bureau de l'UNESCO pour l'Iraq, un atelier de formation pour une meilleure connaissance de la *Convention* et pour la préparation de dossiers de proposition d'inscription de sites naturels.
21. L'essentiel de la formation dans la région arabe est assuré grâce au programme « Athar » de l'ICCROM. Afin de regrouper les efforts et de renforcer la coopération régionale dans ce domaine, un accord tripartite entre le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'ALECSO (Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science) est en cours de préparation.
22. Le Royaume de Bahreïn a initié en 2007 une coopération bilatérale avec l'UNESCO en finançant, pour deux ans, un poste de conseiller auprès du Secteur de la culture et du patrimoine national de Bahreïn, qui assiste l'Etat partie dans la mise en oeuvre de la *Convention* et gère un programme de collaboration proposé par ce dernier au Centre du patrimoine mondial pour le renforcement de la mise en oeuvre de la *Convention*.

D. Communication et information

23. La version arabe du kit pour enseignants du document "Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes" a été révisée et réimprimée. Par ailleurs, à la suite du manuel d'initiation à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel dans la région arabe préparé en 2002 par l'ICCROM et l'UNESCO, un nouveau manuel a été élaboré, destiné aux professeurs du secondaire et publié de nouveau en anglais et en arabe.
24. Trois ateliers se sont tenus à Beyrouth, Damas et Petra, pour former les professeurs des écoles associées de l'UNESCO à l'utilisation du kit.

E. Participation des communautés

25. Dans le cadre du processus de préparation du dossier d'inscription des Villages antiques du massif calcaire de la Syrie du nord et de celui de préparation des plans de gestion de Gebel Barkal au Soudan et du Ksar Ait Ben Haddou au Maroc, des efforts particuliers ont été faits en vue d'adopter une approche participative incluant toutes les parties prenantes, notamment par le biais d'ateliers de sensibilisation.
26. L'Etat partie de Jordanie a signé récemment un accord avec la Fondation des Nations Unies pour développer un projet pilote avec l'Alliance du patrimoine mondial en vue de la participation des communautés à la gestion et à la conservation des trois biens jordaniens du patrimoine mondial.

III. Proposition pour l'établissement d'un "Centre régional pour le Patrimoine mondial dans les Etats arabes" à Bahreïn

27. Le Royaume de Bahreïn, élu pour la première fois au Comité du patrimoine mondial en octobre 2007, a présenté au Directeur général de l'UNESCO, en présence du Directeur du Centre du patrimoine mondial et de la Présidente du Comité du patrimoine mondial, une proposition visant à établir un centre régional, à Bahreïn, destiné à contribuer au renforcement de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région des Etats arabes. Les informations concernant une telle proposition sont contenues dans le document d'information *WHC-08/32.COM/INF.11B*.

IV. Préparation du prochain cycle des rapports périodiques

28. L'article 29 de la *Convention du patrimoine mondial* stipule que le Rapport périodique sur la mise en œuvre de la *Convention* est un processus par lequel les Etats parties, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, transmettent à la Conférence générale de l'UNESCO le statut de la mise en œuvre de la *Convention* dans leurs territoires respectifs. Dans ce cadre, et suivant l'approbation du Comité du patrimoine mondial, le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques sera lancé immédiatement après la 32e session du Comité du patrimoine mondial, débutant par les Etats arabes, comme ce fut le cas pour le premier cycle.
29. En conséquence, ce rapport sera élaboré durant les deux années à venir et sera présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 34e session en 2010.
30. En vue de la préparation de cet exercice, certaines activités concrètes ont été prévues afin d'aboutir à la soumission du rapport périodique par les Etats parties de la région arabe selon un calendrier précis et dans les délais impartis.

31. Une première réunion régionale de lancement est prévue au mois d'octobre à Bahreïn, qui a généreusement proposé de la recevoir, conçue comme la réunion préparatoire d'information et de planification, à laquelle participeront les points focaux identifiés par les Etats parties pour piloter cet exercice dans leur pays, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN), ainsi que l'ALECSO en qualité d'organisation culturelle régionale.
32. Les objectifs principaux de cette réunion seront : (a) de présenter et expliquer aux représentants accrédités par leur pays le nouveau format pour la soumission des rapports périodiques ; (b) d'obtenir leur adhésion et leur participation active au programme ; (c) de promouvoir la coopération régionale par l'échange d'informations et d'expériences dans le cadre de l'application de la *Convention* et plus précisément en matière de rapports périodiques et de suivi et (d) d'assister les Etats parties pour la rédaction de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour les biens de la région lorsque celles-ci manquent. Cette réunion permettra également de définir les besoins spécifiques de la région dans le domaine de l'assistance à l'élaboration du rapport périodique. Il est notamment envisagé d'identifier un certain nombre de spécialistes, des « mentors », chargés d'apporter leur soutien aux points focaux durant le travail d'élaboration des rapports nationaux.
33. A la suite de la première réunion régionale à Bahreïn, le calendrier prévoit, entre autres, les activités suivantes :
- février 2009 : soumission des questionnaires (sections I et II) du rapport périodique rempli par les gestionnaires de site et les points focaux.
 - mars - mai 2009 : réunions sous-régionales selon les besoins et les fonds disponibles en vue de compléter les informations fournies, si nécessaire, et faire une première analyse des résultats.
 - novembre 2009 : réunion régionale finale.
 - décembre 2009 – mars 2010 : analyse et synthèse des rapports périodiques par le Secrétariat.
 - avril 2010 : rédaction finale du rapport régional à transmettre au Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session.

IV. Projet de décision

Projet de décision 32 COM 11B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/11B,
2. Rappelant les décisions **30 COM 11C**, **31 COM 7.3** et **31 COM 11D.1**, adoptées respectivement à la 30^e session (Vilnius, 2006) et à la 31^e session (Christchurch, 2007),
3. Rappelant également la nécessité pour les Etats parties, telle que stipulée à l'article 5 (e) de la Convention du patrimoine mondial, "de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine",

4. Prend note des informations fournies par le Centre du patrimoine mondial sur les progrès effectués dans la mise en œuvre du Programme régional pour les Etats arabes ;
5. Encourage les Etats parties de la région arabe, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, à poursuivre la mise en œuvre du Programme régional, notamment des Plans d'action adoptés à Abu Dhabi en 2005, pour les développer en plans de travail nationaux opérationnels ;
6. Demande aux Etats parties de la région arabe n'ayant pas encore répondu aux questions soulevées en 2006 dans le cadre de l'inventaire rétrospectif de bien vouloir fournir toutes les clarifications ainsi que la documentation demandée avant le **1er décembre 2008** ;
7. Demande également aux Etats parties de la région arabe de réviser ou de rédiger toutes les déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes concernant des biens situés sur leur territoire et de les soumettre **avant le 1er février 2009** pour examen lors de la 33e session du Comité du patrimoine mondial en 2009 ;
8. Prie instamment les Etats parties de la région arabe de participer activement au deuxième cycle de soumission de rapports périodiques et les encourage à saisir cette occasion pour renforcer leurs capacités de gestion des biens du patrimoine mondial ;
9. Demande en outre au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'apporter leur assistance aux Etats arabes dans la préparation du rapport périodique ;
10. Accueille favorablement la proposition de l'Etat partie du Bahreïn de créer un Centre régional pour le patrimoine mondial, l'encourage à entreprendre une étude de faisabilité et toutes les démarches nécessaires pour son établissement en tant que Centre de catégorie II sous les auspices de l'UNESCO et l'invite à soumettre un rapport sur l'état d'avancement du projet à sa 33e session en 2009 ;
11. Demande également au Centre du patrimoine mondial de lui soumettre les résultats du Rapport périodique pour les Etats arabes à sa 34e session en **2010**.